



LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Savoie – 7 894 habitants

RECRUTE

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE H/F

Contexte de recrutement : poste vacant suite à une mutation.

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France.

L'agent de surveillance de la voie publique est chargé, sous l'autorité du Chef de Service de police municipale, d'exécuter les tâches relevant de sa compétence.

Il est chargé de constater les contraventions à certaines dispositions du Code de la Route, du Code de la Santé Publique, du Code de l'Environnement et du Code des Transports.

Il peut procéder à l'occasion de l'exercice de ses missions de verbalisation, au recueil d'identité des contrevenants. En application de l'article 73 du Code de Procédure Pénale, il a qualité comme toute personne, en cas de flagrant délit ou de délit flagrant, pour appréhender son auteur et le conduire devant l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.

MISSIONS PRINCIPALES

- Recherche et relevé des infractions
 - Contrôle du stationnement en zone payante et en zone gratuite limitée,
 - Constatation des infractions en matière d'arrêt et de stationnement,
 - Constatation des infractions en matière de propreté des voies et des espaces publics,
 - Constatation des infractions en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes,
 - Constatation des infractions en matière de bruit de voisinage.

- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
 - Rédaction de comptes rendus d'activités,
 - Rédaction de procédures judiciaires (rapports et procès-verbaux),
 - Rédaction de documents et actes administratifs courants,
 - Transmission des procès-verbaux électroniques (PVe) et forfaits de post-stationnement (FPS),
 - Recueil de renseignements pour transmission à la hiérarchie.

- Veille et prévention sur le domaine public
 - Gestion de l'occupation du domaine public (marchés, foires, fête foraine, spectacles itinérants, ...),
 - Gestion de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de stationnement,
 - Présence dans des espaces publics (parcs et jardins, zones piétonnes, abords des écoles, ...),
 - Analyse et gestion de situations ou d'évènements imprévus.

- Accueil et relations avec le public
 - Accueil et orientation du public vers les services compétents, sur la voie publique et au sein du service,
 - Ecoute, accompagnement et assistance des personnes en difficulté,
 - Développement de l'information et du dialogue auprès de la population.

- Permanence opérationnelle et organisationnelle du service de Police Municipale
 - Liens constants avec les autres agents de la Police Municipale,
 - Utilisation des moyens de transmission radio et téléphone,

- Application des règles d'hygiène et de sécurité des locaux professionnels,
- Maintien du bon fonctionnement et de la conformité des moyens et des matériels (radiocommunication, informatique, mobiliers, uniformes, ...).

MISSIONS SPECIFIQUES

- Remplacement des personnels chargés de la sécurité des piétons aux abords des écoles,
- Renfort de la Police Municipale sur les manifestations publiques et cérémonies,
- Action de prévention routière en milieu scolaire,
- Opération "Lumière et vision" Diagnostic de la signalisation et de l'éclairage des véhicules,
- Enquêtes administratives,
- Port de plis.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Horaires irréguliers avec amplitude variable,
- Rythme de travail variable en fonction des événements,
- Grande disponibilité et bonne condition physique,
- Travail à l'extérieur par tous les temps,
- Travail généralement seul, occasionnellement en équipe,
- Connaissances de la réglementation en vigueur,
- Respect de la déontologie,
- Capacités rédactionnelles sur outil informatique,
- Sens du service public et des relations avec le public, contact direct avec la population,
- Grande capacité relationnelle,
- Esprit d'initiative,
- Bon relationnel,
- Exercice soumis aux conditions réglementaires d'agrément et d'assermentation,
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale. Adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Poste à temps complet à pourvoir à partir du 1^{er} juin 2026.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances + CNAS + participation employeur complémentaire santé et prévoyance.

Renseignements : M. LAMARCHE, Responsable adjoint du service Police Municipale - Tél. 06 10 31 95 60

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. Recrutement@saintjeandemaurienne.fr / **Avant le 12 mai 2026**